

Spectacle de Noël inter-CE 2026

Contrat de vente

Entre, le CE / COS / Association..... représentée par
Ci-après dénommée «**la collectivité**»

Et **SAVATOU**, 29 Avenue Jean Jaurès 7300 Chambéry,
Représentée par son Président, Alain Ferrero,

Il est convenu ce qui suit :

SAVATOU s'engage à donner dans le cadre de l'animation "Spectacle de Noël", des représentations des spectacles décrits au bas du présent contrat, et ce dans les conditions définies ci-après.

Spectacle « Le Noël Fantasmagique »:

Article 1 : Spectacle et réservation

La **collectivité** s'engage à réserver lors des représentations du spectacle décrit dans la fiche descriptive jointe :

Séances	28/11/2026 14h	28/11/2026 17h
Nombre de places		

Je souhaite recevoir mes billets sous le format suivant (cochez) :

☐

E-Billets

☐

Billets physique

À noter : nous imprimerons une quantité de billets physiques courant septembre 2026, en fonction des besoins exprimés par nos collectivités. Si vous passez commande après cette date et que le stock de billets physiques est épuisé, votre commande sera automatiquement délivrée sous forme de E-Billets.

Article 2 : Prix de vente et règlement

En contrepartie de ce qui précède, la **collectivité** s'engage, de manière ferme et définitive, à verser la somme de :

Nombre de places :

Tarif unitaire : 20€

Total TTC :€

Contrat à renvoyer par mail à samantha@savatou.fr
ou par courrier à Savatou :
1113 rue des universités
38610 Gières

Le règlement des sommes dues à **SAVATOU** s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature du contrat, soit€
- le solde à réception de la billetterie (courant septembre), soit.....€

Le prix accordé est garanti dans le cadre d'une adhésion de votre structure à la date du spectacle (28/11/2026).

Toutefois, la collectivité a la possibilité de modifier le nombre de places commandées **jusqu'au 04 Septembre 2026** dans la limite des 50% déjà payé. Sans demande de modification à cette date le nombre indiqué dans le présent contrat est ferme et définitif.

Les places seront attribuées prioritairement en fonction de la date d'enregistrement des contrats signés et de la date de réception du règlement correspondant.

Article 3 : Obligations des parties

SAVATOU :

- fournira les spectacles entièrement montés et assumera la responsabilité artistique de la représentation. Le spectacle comprendra tous les éléments artistiques et techniques nécessaires à sa représentation.
- assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, du personnel attaché au spectacle, et les droits SACEM afférents.
- s'engage à fournir la salle et les équipements techniques en ordre de marche. Le contrôle, l'installation, et la sécurité des spectateurs et participants sont à sa charge et sous sa responsabilité.
- fournira les billets pour accéder à la salle de spectacle.

La collectivité. :

- s'engage à être présente le jour de la représentation pour assurer l'accueil de ses ressortissants.
- s'engage à leur **remettre au préalable les billets** nécessaires au contrôle d'entrée et à leur fournir toutes les informations utiles au bon déroulement du spectacle.

Article 4 : Annulation

Le présent contrat peut être suspendu ou annulé dans les seuls cas reconnus de force majeure (tempête, inondation, incendie, grève, guerre...), de plein droit et sans indemnités.

Dans ce cas de figure, une négociation entre **SAVATOU** et la **collectivité** peut être envisagée pour reporter ledit spectacle.

En cas d'annulation de la part de la collectivité en dehors de ce cadre, des frais d'annulation seront dus par la collectivité selon les modalités suivantes, dans le cadre d'une annulation partielle ou totale :

- **Annulation du 05 septembre au 31 octobre : 60% de frais par place annulée**
- **Annulation du 1^{er} novembre à la date du spectacle en question : 100% de frais par places annulée**

Contrat à renvoyer par mail à samantha@savatou.fr
ou par courrier à Savatou :
1113 rue des universités
38610 Gières

En cas d'empêchement majeur de l'un des artistes, une prestation de remplacement, de valeur égale, pourra être proposée par **SAVATOU**. Si elle est acceptée par la **collectivité** en lieu et place du spectacle convenu, elle fera l'objet d'un avenant au présent contrat et ne pourra donner lieu à aucune indemnité ou remboursement. Si elle n'est pas acceptée, l'acompte sera remboursé intégralement. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Dans le cas où l'association SAVATOU se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter les termes du présent contrat en raison d'un événement de force majeure, l'exécution du présent contrat sera suspendue et l'événement sera reporté d'office en 2027. **Il n'y aura pas de remboursement mais un report sur une date en 2027.** En tout état de cause, la responsabilité de SAVATOU ne pourra pas être engagée.

Article 5 : Validité du contrat

Un exemplaire du présent contrat devra nous être retourné contresigné, accompagné du chèque d'acompte ou d'un virement, dans les 8 jours qui suivent la date d'établissement sous peine d'être caduque. Une facture sera émise, au plus tard le jour du spectacle, avec l'ensemble des prestations prévues au présent contrat.

Article 6 : Litige

En cas de litige sur l'interprétation et l'exécution du présent contrat, les parties, à défaut d'accord amiable, feront attribution de juridiction aux tribunaux compétents de Chambéry.

Article 7 : Espace goûter

Des espaces goûter adaptés à vos besoins peuvent vous être proposés sur devis (**attention, le nombre d'espace goûters est limité dans le Summum.**)

Vous pouvez adresser votre demande à l'adresse samantha@savatou.fr ; en précisant si vous souhaitez :

- Faire une distribution de cadeaux et/ ou un goûter sur place
- L'heure souhaitée (avant ou après la séance)
- Le nombre de participants
- Le nombre de tables/ chaises à vous mettre à disposition

Si vous êtes à la recherche d'un prestataire cadeaux/goûters, n'hésitez pas à nous solliciter également.

Fait à....., le en 2 exemplaires

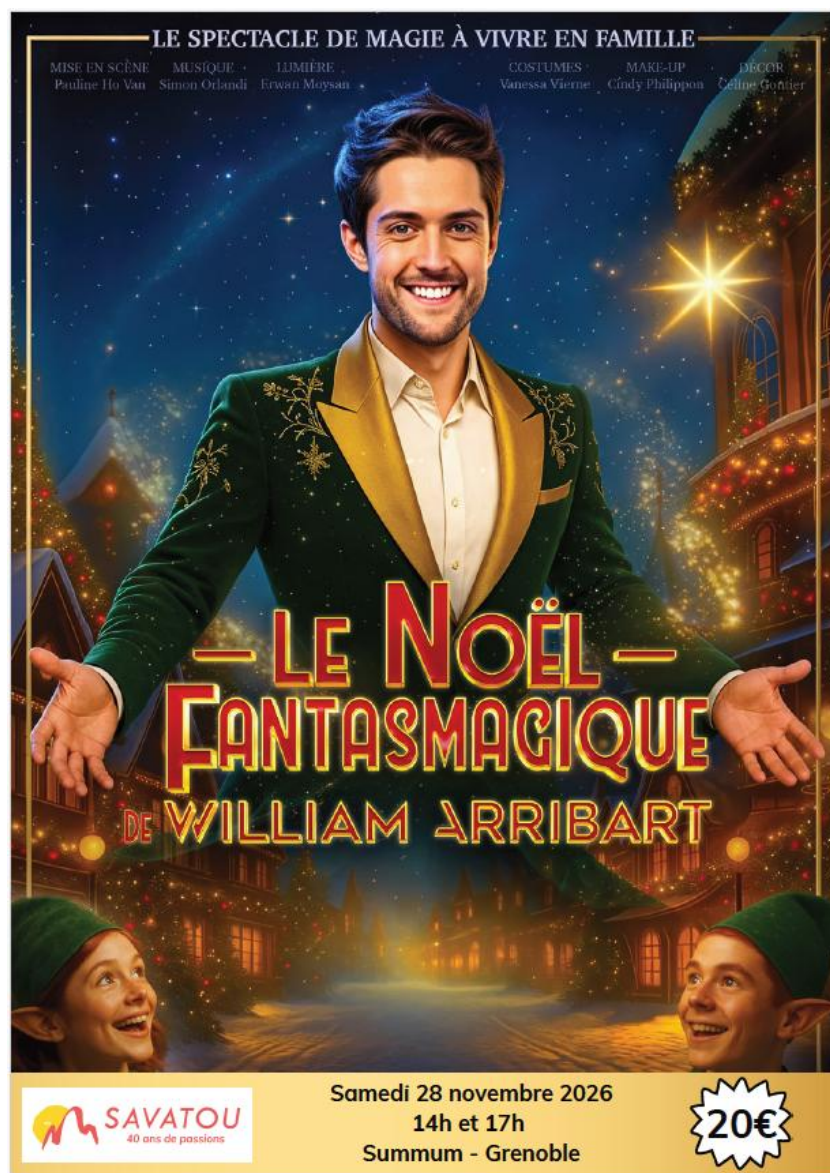
SAVATOU

la collectivité *

Contrat à renvoyer par mail à samantha@savatou.fr
ou par courrier à Savatou :
1113 rue des universités
38610 Gières

Signature +mention manuscrite "Lu et approuvé"

Le Noël Fantasmagique de William Arribart
Samedi 28 novembre 2026
Summum de Grenoble
14h et 17h
Durée 1h
[Teaser !](#)



Contrat à renvoyer par mail à samantha@savatou.fr
ou par courrier à Savatou :
1113 rue des universités
38610 Gières